

DEPARTEMENT : CANTAL
Arrondissement : AURILLAC
Canton : MAURS
Commune : SAINT-MAMET
LA SALVETAT

2024/223R

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-MAMET-LA SALVETAT

Séance publique du 11 avril 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués le 29 mars 2024 se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	16	18

Date de convocation
29/03/2024

Date d'affichage
19/04/2024

Objet de la délibération
BUDGET COMMUNE-
BUDGET PRIMITIF 2024

Présents : FEVRIER Eric, THIREZ Didier, FIALON Catherine, IZOULET Catherine, GAUZINS Joël, LALAUURIE Michel, GAILLAC Jacqueline, BERTRAND Patrick, MONREYSSE Monique, BASSET Philippe, PICARROUGNE Elisabeth, GIBERT-PACAUT Isabelle, FAURE Cédric, CALMEJANE Céline, SOLIER Hélène, BOUNIOL Lucie.

Absents excusés avec pouvoir : BEDOUSSAC Claude pouvoir à THIREZ Didier, DESTOMBES Benoît pouvoir à FAURE Cédric.

Absent excusé : LAMOUREUX Alexis.

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2024,

- Propose aux membres du Conseil Municipal :
 - DE VOTER le présent budget de la manière suivante
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
 - Sans vote formel sur chacun des chapitres.
 - D'APPROUVER le budget primitif 2024 de la commune
 - Section fonctionnement : 2 052 268 euros
 - Section investissement : 4 922 892 euros
- Demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7.50 %
 - Investissement : 7.50 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- VOTE le présent budget de la manière suivante :
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 015-211501960-20240411-2024_223R-DE



- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
 - Sans vote formel sur chacun des chapitres.
- APPROUVE le budget primitif 2024 de la commune
 - Section fonctionnement : 2 052 268 euros
 - Section investissement : 4 922 892 euros
 - Autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7.50 %
 - Investissement : 7.50 %

Pour extrait certifié conforme
Le Maire




Eric FEVRIER

Certifié exécutoire par M. FEVRIER, Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 avril 2024
Et la publication le 19 avril 2024
Le Maire,



DEPARTEMENT : CANTAL
Arrondissement : AURILLAC
Canton : MAURS
Commune : SAINT-MAMET
LA SALVETAT

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le
ID : 015-211501960-20240411-2024_226R-DE



2024/226R

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-MAMET-LA SALVETAT

Séance publique du 11 avril 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués le 29 mars 2024 se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	16	18

Date de convocation
29/03/2024

Date d'affichage
19/04/2024

Objet de la délibération
BUDGET EAU ET
ASSAINISSEMENT -
BUDGET PRIMITIF 2024

Présents : FEVRIER Eric, THIREZ Didier, FIALON Catherine, IZOULET Catherine, GAUZINS Joël, LALAURIE Michel, GAILLAC Jacqueline, BERTRAND Patrick, MONREYSSE Monique, BASSET Philippe, PICARROUGNE Elisabeth, GIBERT-PACAUT Isabelle, FAURE Cédric, CALMEJANE Céline, SOLIER Hélène, BOUNIOL Lucie.

Absents excusés avec pouvoir : BEDOUSSAC Claude pouvoir à THIREZ Didier, DESTOMBES Benoît pouvoir à FAURE Cédric.

Absent excusé : LAMOUREUX Alexis.

Monsieur le Maire,
Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2024,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - DE VOTER le présent budget de la manière suivante
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Au niveau de l'article pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - D'APPROUVER le budget primitif 2024 de l'eau et de l'assainissement
 - Section fonctionnement : 424 249 euros
 - Section investissement : 777 227 euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- VOTE le présent budget de la manière suivante :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Au niveau de l'article pour la section d'Investissement avec les chapitres « opérations d'équipement »

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 015-211501960-20240411-2024_226R-DE



- APPROUVE le budget primitif 2024 de l'eau et de l'assainissement
 - Section fonctionnement : 424 249 euros
 - Section investissement : 777 227 euros



Pour extrait certifié conforme
Le Maire

Eric FEVRIER

Certifié exécutoire par M. FEVRIER, Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 avril 2024
Et la publication le 19 avril 2024
Le Maire,



DEPARTEMENT : CANTAL
 Arrondissement : AURILLAC
 Canton : MAURS
 Commune : SAINT-MAMET
 LA SALVETAT



2024/228R

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE SAINT-MAMET-LA SALVETAT

Séance publique du 11 avril 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués le 29 mars 2024 se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	16	18

Date de convocation
29/03/2024

Date d'affichage
19/04/2024

Présents : FEVRIER Eric, THIREZ Didier, FIALON Catherine, IZOULET Catherine, GAUZINS Joël, LALAURIE Michel, GAILLAC Jacqueline, BERTRAND Patrick, MONREYSSE Monique, BASSET Philippe, PICARROUGNE Elisabeth, GIBERT-PACAULT Isabelle, FAURE Cédric, CALMEJANE Céline, SOLIER Hélène, BOUNIOL Lucie.

Absents excusés avec pouvoir : BEDOUSSAC Claude pouvoir à THIREZ Didier, DESTOMBES Benoît pouvoir à FAURE Cédric.

Absent excusé : LAMOUREUX Alexis.

Objet de la délibération
 BUDGET LOTISSEMENT
 « LES PLACETTES » -
 BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2024,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - DE VOTER le présent budget de la manière suivante
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
 - Sans vote formel sur chacun des chapitres.
 - D'APPROUVER le budget primitif 2024 du lotissement « Les Placettes »
 - Section fonctionnement : 37 313.21 euros
 - Section investissement : 11 606.42 euros
- Demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7.50 %
 - Investissement : 7.50 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- VOTE le présent budget de la manière suivante :
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 015-211501960-20240411-2024_228R-DE



- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
 - Sans vote formel sur chacun des chapitres.
- APPROUVE le budget primitif 2024 du lotissement « Les Placettes »
 - Section fonctionnement : 37 313.21 euros
 - Section investissement : 11 606.42 euros
 - Autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7.50 %
 - Investissement : 7.50 %



Pour extrait certifié conforme
Le Maire


Eric FEVRIER

Certifié exécutoire par M. FEVRIER, Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 avril 2024
Et la publication le 19 avril 2024
Le Maire,



DEPARTEMENT : CANTAL
 Arrondissement : AURILLAC
 Canton : MAURS
 Commune : SAINT-MAMET
 LA SALVETAT

Envoyé en préfecture le 19/04/2024	
Reçu en préfecture le 19/04/2024	
Publié le	
ID : 015-211501960-20240411-2024_229R-DE	

2024/229R

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE SAINT-MAMET-LA SALVETAT

Séance publique du 11 avril 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués le 29 mars 2024 se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	15	17
	16	18

Date de convocation
29/03/2024

Date d'affichage
19/04/2024

Présents : FEVRIER Eric, THIREZ Didier, FIALON Catherine, IZOULET Catherine, GAUZINS Joël, LALAURIE Michel, GAILLAC Jacqueline, BERTRAND Patrick, MONREYSSE Monique, BASSET Philippe, PICARROUGNE Elisabeth, GIBERT-PACAUT Isabelle, FAURE Cédric, CALMEJANE Céline, SOLIER Hélène, BOUNIOL Lucie.

Absents excusés avec pouvoir : BEDOUSSAC Claude pouvoir à THIREZ Didier, DESTOMBES Benoît pouvoir à FAURE Cédric.

Absent excusé : LAMOUREUX Alexis.

Objet de la délibération
 BUDGET LOT « LES
 VERGNES »
 COMPTE DE GESTION 2023
 COMPTE ADMINISTRATIF
 2023

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que :
 - ✓ Le résultat de fonctionnement 2022 est de 0 €
 - ✓ Le déficit d'investissement 2022 est de 375 276.07 €

- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget lotissement "les Vergnes" 2023 :
 - ✓ Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 375 276.07 €
 - ✓ Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 286 255.07 €

Soit un excédent de 89 021.00 €

 - ✓ Le montant des recettes de la section fonctionnement s'élève à 375 276.36 €
 - ✓ Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 375 276.36 €

Soit un résultat de 0,00 €

 - ✓ Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 750 552.43 €
 - ✓ Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 661 531.43 €

Soit un excédent global de 89 021.00 €

Ce qui permet de dégager :

- ✓ Un résultat déficitaire de 286 255.07 € en investissement
- ✓ Un résultat de 0 € en fonctionnement

Soit un déficit global des deux sections de 286 255.07 €



- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - De **VOTER le Compte Administratif** du lotissement "Les Vergnes » exercice 2023.
 - **D'ADOPTER le Compte de Gestion** du receveur pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du **Compte Administratif** pour le même exercice.

Le Maire étant sorti, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- **VOTE le Compte Administratif** du budget lotissement « Les Vergnes » exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- **ADOPTÉ le Compte de Gestion** du receveur pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du **Compte Administratif** pour le même exercice.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Eric FEVRIER

Certifié exécutoire par M. FEVRIER, Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 avril 2024

Et la publication le 19 avril 2024

Le Maire,



DEPARTEMENT : CANTAL
 Arrondissement : AURILLAC
 Canton : MAURS
 Commune : SAINT-MAMET
 LA SALVETAT

2024/230R

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	16	18

Date de convocation
29/03/2024

Date d'affichage
19/04/2024

Objet de la délibération
BUDGET LOTISSEMENT
« LES VERGNES » -
BUDGET PRIMITIF 2024

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE SAINT-MAMET-LA SALVETAT

Séance publique du 11 avril 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués le 29 mars 2024 se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

Présents : FEVRIER Eric, THIREZ Didier, FIALON Catherine, IZOLET Catherine, GAUZINS Joël, LALAURIE Michel, GAILLAC Jacqueline, BERTRAND Patrick, MONREYSSE Monique, BASSET Philippe, PICARROUGNE Elisabeth, GIBERT-PACAUT Isabelle, FAURE Cédric, CALMEJANE Céline, SOLIER Hélène, BOUNIOL Lucie.

Absents excusés avec pouvoir : BEDOUSSAC Claude pouvoir à THIREZ Didier, DESTOMBES Benoît pouvoir à FAURE Cédric.

Absent excusé : LAMOUREUX Alexis.

Monsieur le Maire,
 Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2024,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - DE VOTER le présent budget de la manière suivante
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
 - Sans vote formel sur chacun des chapitres.
 - D'APPROUVER le budget primitif 2024 du lotissement « Les Vergnes »
 - Section fonctionnement : 475 265.07 euros
 - Section investissement : 652 510.14 euros
- Demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7.50 %
 - Investissement : 7.50 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré
 Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- VOTE le présent budget de la manière suivante :
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement



- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
 - Sans vote formel sur chacun des chapitres.
- APPROUVE le budget primitif 2024 du lotissement « Les Vergnes »
 - Section fonctionnement : 475 265.07 euros
 - Section investissement : 652 510.14 euros
 - Autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7.50 %
 - Investissement : 7.50 %



Pour extrait certifié conforme
Le Maire

Eric FEVRIER

Certifié exécutoire par M. FEVRIER, Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 avril 2024
Et la publication le 19 avril 2024
Le Maire,

